

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, lundi 7 juin 2021

### **PROXOB : un dispositif de prévention et de prise en charge familiale à domicile de l'obésité, accompagné dans le cadre de l'article 51**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a autorisé la mise en œuvre de l'expérimentation « PROXOB » pour une durée de 5 ans par arrêté du 31 mai 2021, portée par l'association « PROXimité et OBésité ».

#### **Un dispositif où l'unité de prise en charge est la famille**

L'expérimentation a pour objet une prise en charge à domicile par une équipe mobile interdisciplinaire de la cellule familiale dont au moins un enfant, de 0 à 18 ans, est en excès de poids. L'objectif poursuivi est de mettre en place des modifications thérapeutiques progressives et durables du mode de vie de l'ensemble de la famille, permettant d'améliorer, pour chacun de ses membres, sa qualité de vie et sa corpulence.

Concrètement, le programme se décompose en deux phases sur 24 mois:

- Une première phase d'interventions pluridisciplinaires à domicile sur 12 mois d'un trinôme de professionnels : un diététicien, un professeur d'activité physique adapté et un professionnel de la parentalité / psychologue.
- Une seconde phase d'accompagnement en autonomie de 12 mois incluant un suivi à distance via une application motivationnelle (e-PROXOB) et du coaching téléphonique.

Ces 2 phases sont ponctuées par 3 bilans (M0, M12, M24) effectués par un médecin, une IDE, un coordinateur de parcours et les trinômes intervenant à domicile.

L'éligibilité au programme repose sur plusieurs critères d'inclusion : familles en demande d'aide composées d'au moins un adulte et un enfant mineur vivant sous le même toit en excès de poids et en difficulté d'accès au soin (précarité, ruralité, rupture et/ou échec de soin).

Pour l'ensemble de la durée de l'expérimentation, il est prévu un budget de 1 210 700 € € pour la prise en charge des différents forfaits par le Fonds pour l'Innovation du Système de Santé (FISS, Assurance Maladie) et de 672 265 € pour les coûts de déploiement et d'ingénierie par le Fond d'Intervention Régional (FIR, ARS).

L'accompagnement de 300 familles, soit 750 personnes en excès de poids est prévu durant les 5 ans de l'expérimentation.

#### **Une démarche particulièrement innovante, répondant aux politiques de santé**

Le surpoids et l'obésité chez les jeunes sont prédicteurs de l'obésité à l'âge adulte. La probabilité de persistance à l'âge adulte d'une obésité constituée dans l'enfance se situe entre 20 et 50 % avant la puberté et entre 50 et 70 % après la puberté. L'obésité participe à l'augmentation des maladies chroniques. Actuellement, les approches thérapeutiques les plus efficaces reposent sur une prise en charge précoce, pluridisciplinaire et de proximité impliquant les parents.

Tant au niveau national, à travers le Plan National Nutrition Santé 2019-23 (PNSS) et la Feuille de route obésité 2019-23, qu'au niveau régional dans le cadre du Projet Régional de Santé (P.R.S) 2018-28 de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la diminution de la prévalence de jeunes en surpoids ou en obésité est une priorité.

Ce projet revêt un caractère innovant du fait de la composition de l'équipe d'accompagnants pluri-professionnels exclusivement à domicile qui répond à l'approche multifactorielle du surpoids et de l'obésité (alimentation, activité

physique, équilibre et rythme de vie, aspect psychologique et socio-économique...). L'utilisation des outils numériques par le programme motivationnel en ligne (e-PROXOB) doublé d'un coaching téléphonique constitue également une innovation dans la prise en charge.

### **L'Article 51 va permettre un déploiement du programme dans 5 départements**

Le programme PROXOB a été mis en place en 2015 par le CSO CALORIS, Centre Auvergnat de L'Obésité et de ses RISques en Santé avec le soutien du service de nutrition clinique du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand.

L'inscription dans le cadre de l'article 51 permet la poursuite et l'extension du dispositif dans les départements déjà concernés, le Puy-de-Dôme et l'Allier, et sa mise en place dans d'autres secteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes : dans un premier temps dans le territoire « Drôme-Ardèche nord » puis dans un second temps, dans le Cantal et la Haute-Loire.

Un système d'information partagé entre les intervenants départementaux et les autres partenaires de la filière obésité pédiatrique déployé par le GCS SARA favorisera l'articulation, la cohérence et le suivi des interventions et également la réorientation des familles pour des prises en charge au-delà de PROXOB.

### **Des partenaires pour accompagner le projet**

De nombreux partenaires accompagnent la mise en œuvre de l'expérimentation. Le CHU de Clermont Ferrand qui apporte notamment un soutien logistique, les SSR Hôpital Cœur du Bourbonnais à Saint-Pourçain-Sur-Sioule (Allier) et UGECAM de l'Assurance Maladie (Puy de Dôme), le CH d'Aurillac (Cantal), le CH du Puy-en-Velay (Haute-Loire), le RÉPPOP Préo Drôme-Ardèche et le RÉPPOP Auvergne pour la mise à disposition de locaux et/ou d'intervenants pour PROXOB.

Le démarrage de l'expérimentation est prévu en septembre 2021.

#### **Contact presse**

**ARS Auvergne-Rhône-Alpes** : [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

**CHU Clermont-Ferrand** : [communication@chu-clermontferrand.fr](mailto:communication@chu-clermontferrand.fr)

**Assurance maladie** : [kelly.audigier@assurance-maladie.fr](mailto:kelly.audigier@assurance-maladie.fr)